

Confection de codes génériques pour les instruments financiers et instruments financiers à terme

Pour les instruments financiers ou instruments financiers à terme qui n'auraient pas fait l'objet d'une immatriculation officielle (ISIN), il conviendra d'utiliser une codification générique établie selon le format des codes ISIN.

Ce code générique identifie plusieurs titres lorsque ceux-ci ont les mêmes caractéristiques (même pays de résidence de l'émetteur, même durée résiduelle, même nature du titre, même secteur institutionnel de l'émetteur, même monnaie du nominal).

À l'instar des codes ISIN, les codes génériques comprennent 12 caractères répartis sur 7 zones destinées à recueillir les informations suivantes :

N° de zone	Nombre de caractères	Définition	Valeurs
01	2 alphabétiques	Pays résidence de l'émetteur du titre	Nomenclature n° 13 : codes des pays et monnaies (cf. nomenclature des attributs)
02	2 alphabétiques	1 ^{er} caractère : durée initiale 2 ^{ème} caractère : durée résiduelle	Nomenclature n° 3 : durées initiales (cf. nomenclature des attributs) Nomenclature n° 3 : durées résiduelles (cf. nomenclature des attributs)
03	1 numérique	Zone réservée	Systématiquement un zéro
04	2 numériques	Nature du titre	Nomenclature n° 4 : nature de titres (cf. nomenclature des attributs)
05	1 alphabétique	Secteur institutionnel de l'émetteur de titre	Nomenclature n° 12 : secteurs institutionnels (cf. nomenclature des attributs)
06	3 alphabétiques	Monnaie du nominal	Nomenclature n° 13 : codes des pays et monnaies (cf. nomenclature des attributs)
07	1 numérique	Clef de contrôle du code	Cf. validité ISIN

1. Règles spécifiques aux options et aux instruments financiers à terme

N° de zone	Nombre de caractères	Définition	Valeurs
01	2 alphabétiques	Pays résidence de l'émetteur du titre	— si le vendeur de l'option ou la contrepartie du produit dérivé est connu (ex : gré à gré), prendre le pays de résidence du vendeur ou de la contrepartie ; — si le vendeur de l'option ou la contrepartie du produit dérivé n'est pas connu, prendre le pays du marché sur lequel a été vendue l'option ou le produit dérivé (cf. nomenclature n° 13).
02	2 alphabétiques	1 ^{er} caractère : durée initiale 2 ^{ème} caractère : durée résiduelle	Cf. nomenclature n° 3 Cf. nomenclature n° 3
03	1 numérique	Zone réservée	Systématiquement un zéro
04	2 numériques	Nature du titre	Égal à 10, 11, 12 ou 13 (cf nomenclature 4)
05	1 alphabétique	Secteur institutionnel de l'émetteur du titre	— si le vendeur de l'option ou la contrepartie du produit dérivé est connu (ex : gré à gré), prendre le secteur institutionnel du vendeur ou de la contrepartie (cf. nomenclature n° 12) ; — si le vendeur de l'option ou la contrepartie du produit dérivé n'est pas connu, prendre le secteur institutionnel auquel est rattaché le marché sur lequel est conclu l'option ou le produit dérivé. Par exemple, le secteur institutionnel du CBOT à Chicago ou du Liffe à Londres est P (autres institutions financières).
06	3 alphabétiques	Monnaie du nominal	— prendre la devise de règlement si elle est connue ; — si la devise de règlement n'est pas connue, prendre la devise du pays où le contrat a été conclu (par exemple, USD si l'option a été négociée sur le CBOT de Chicago).
07	1 numérique	Clef de contrôle du code	Cf. document « validité ISIN »

2. Contrôle de cohérence des codes génériques

Les cellules en gris foncé ne sont pas utilisables pour un même code générique.

Nota : à compter d'octobre 2013, nature «04» (billets de trésorerie) peut avoir « L » comme secteur émetteur

Secteur émetteur	Nature du titre													
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	19	11	12	13
A														
C														
D														
L														
M														
N														
O														
P														
R														
S														
T														

Durée initiale	Nature du titre													
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	19	11	12	13
C														
M														
L														
X														

Pays de l'émetteur	Secteur émetteur										
	A	C	D	L	M	N	O	P	R	S	T
Zone euro (AT, BE, CY, DE, EE, ES, FI, FR, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL, PT, GR, SI, SK) + MC											
Hors Zone euro sauf OI											
OI											